

Licences 2019/2020

Vous trouverez ci-après quelques rappels importants et informations essentielles à retenir pour la nouvelle saison.

Notez, si vous ne l'avez pas fait, que *Footclubs* vous demandera automatiquement de renseigner la liste des membres de votre bureau (Président, Secrétaire, Trésorier) avant de pouvoir accéder aux menus demande et renouvellement de licences. N'oubliez pas de renseigner également le correspondant.

Les dates à retenir :

- Date d'ouverture de la saisie des licences sur *Footclubs* : 4 Juin
- Changement de club période normale: du 4 Juin au 15 Juillet inclus
- Changement de club hors période sans restriction : du 16 Juillet au 31 Janvier inclus (Art. 92 des RG de la FFF pour plus d'informations)

Les licences :

Tout dossier non complété dans un délai de 4 jours suivant votre saisie dans *Footclubs* entraînera la modification de la date d'enregistrement.

- Licence incomplète : Si une licence reste incomplète pendant 30 jours à partir de la date de la saisie, elle est supprimée automatiquement par la FFF et une notification est envoyée au club
- Licence refusée : Si une pièce est refusée par la Ligue, le club a 30 jours pour la retransmettre (au besoin plusieurs fois) en arrêtant le chronomètre après chaque transmission par le club
- Licence Technique : En cas de contrat de travail, celui-ci est scanné et transmis par le club via *Footclubs*. La licence technique ne permet pas à son titulaire de jouer, il lui faut prendre une licence joueur. Impossibilité d'être simultanément joueur sous contrat et entraîneur sous contrat, impossibilité de jouer et entraîner la même équipe dans le même club dans les championnats nationaux, impossibilité de jouer et entraîner dans la même catégorie dans deux clubs différents

Les photos :

Elles sont valides 2 saisons pour les mineurs, 5 saisons pour les majeurs, une indication dans *Footclubs* permet de connaître leur validité pour la prochaine saison.

Le certificat médical :

Ils sont valides 3 saisons, une indication dans *Footclubs* permet de connaître leur validité pour la prochaine saison.

Pour les demandes de licences dématérialisées nous vous invitons à utiliser le certificat médical mis à disposition par la FFF.

Les changements de club :

- Voir le paragraphe les dates à retenir
- En période normale de changement de club, la commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations étudiera toutes les demandes ayant fait l'objet d'oppositions dans le délai réglementaire de 4 jours. Cette opposition, pour être recevable et étudiée par la commission, devra être correctement motivée. Ne pas hésiter à envoyer un complément de précisions et justifications sur la boîte mail des licences.(licences@lfhf.fff.fr)
- L'accord du club quitté : le club quitté peut accorder ou refuser une demande qui lui est transmise, et doit préciser les motifs dans le cadre d'un refus. Dans ce cas, ne pas hésiter à envoyer un complément de précisions et justifications sur la boîte mail des licences. (licences@lfhf.fff.fr)

Le surclassement :

- A la demande de la commission Régionale Médicale, le dossier de surclassement doit être impérativement rempli par un médecin fédéral
- Le surclassement concernant la catégorie U16 ne concerne que la compétition nationale U19 (Championnat National et Coupe Gambardella)
- Si sur la licence figure une restriction quant au surclassement (application de l'article 152 des RG de la FFF), il est inutile de remplir un dossier. Celui-ci sera refusé.

Les personnes à contacter :

- *Licences Arbitre* : Mr Hamrit Karim – 03.59.08.59.62 – khamrit@lfhf.fff.fr
- *Licences Technique* : Mr Babeur Maxime – 03.59.08.59.68 – contact@lfhf.fff.fr
- *Autres licences* : Mme Bernard Catherine – Mr Callot Vincent – 03.59.08.59.62 – licences@lfhf.fff.fr